



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 30 avril 2020

Publié le 04/05/2020

Date convocation : 24 avril 2020

Présents ou représentés : 15

L'an deux mille vingt et le jeudi trente avril à seize heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon Bonzi, en qualité de Maire de la commune.

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Gérard CHAPEL, Alain CLEMENT, Michel DUSSAUD, Gérard JEAN, Madeleine MARTINEZ, Régine PESENTI, Josette VELAY, Luc VEYRAT

Pouvoirs : Armelle CHAPON à Madeleine MARTINEZ, Michel FAISSAT à Yvon BONZI, Jocelyne LECLERE à Josette VELAY

Absents excusés : Françoise BRYLINSKI, Alain GENES

Absents : Amélie BRANTE, Anne CAMPS, Dominique CARRE, Corinne D'ALETTO, Alain GENES, Tamara KUZMIC, Denis MARCOUX

Secrétaire de séance : Hervé BRAHIC

Monsieur le Maire ouvre la séance à 16 h 30.

Il donne lecture du dernier conseil municipal et demande son approbation :

UNANIMITE

1. Attribution prime exceptionnelle

Afin de valoriser et reconnaître l'investissement des agents ayant continué d'exercer leurs missions soit en présentiel soit en télétravail pendant la crise sanitaire, le Conseil Municipal approuve le versement d'une prime exceptionnelle versée aux agents présents et proratisée en fonction du temps de travail et des éventuelles absences pendant cette période (maladies, autorisations d'absences diverses, congés...etc).

Le montant de cette prime sera de 500 € exonérée de charges.

UNANIMITE

2. Approbation tarifs pour insertion publicitaire dans le bulletin municipal

La commune a décidé de modifier les modalités de financement du bulletin municipal.

Afin de financer le coût du bulletin municipal il est proposé de pratiquer des insertions publicitaires dont la recette totale ne dépassera pas le coût financier supporté par la commune pour l'impression du bulletin et ses frais annexes.

Le Conseil Municipal approuver les tarifs d'insertions publicitaires suivants :

- 1/8 de page = 150 €
- 1/4 de page = 280 €
- 1/2 page = 500 €

Chaque insertion publicitaire fera l'objet d'une convention entre l'entreprise et la commune afin de définir les modalités précises des insertions.

UNANIMITE

3. Mesures concernant les loyers des professionnels

La Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 a prévu la prise de mesures d'aides directes ou indirectes en faveur d'entreprises susceptibles d'être fragilisées dans ce contexte particulier.

A ce titre, Monsieur le Maire propose au conseil municipal des mesures concernant le paiement des loyers professionnels et des droits de place.

Le Conseil Municipal décide :

- D'annuler à partir du 15 mars 2020 les loyers des entreprises qui ont cessé leur activité dès le 15 mars au soir et ce jusqu'à un rétablissement de la situation.
- De proposer aux entreprises locataires qui ont continué leur activité ou qui ont fermé sans y être obligées, un étalement de leurs charges à travers la mise en place d'échéanciers afin de faciliter le paiement.
- D'étendre cette mesure aux droits de terrasses dont bénéficient certains commerces sur la commune et ce pendant la durée de fermeture des commerces concernés.

UNANIMITE

4. Procédures d'urbanisme en cours

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les délibérations des 20 février et 12 mars dernier relatives au lancement de trois procédures concernant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

- une révision allégée
- une modification simplifiée
- une déclaration de projet valant modification

Compte tenu de la situation actuelle et de l'impossibilité juridique de lancer les procédures d'urbanisme en cours, notamment la partie relative à la consultation du public, le Conseil Municipal décide du report du lancement des procédures d'urbanisme dès que la situation sanitaire le permettra.

UNANIMITE

5. DM 1 – Budget de l'Eau

Vu l'avis du conseil d'exploitation du 30 avril 2020, et afin de mener à bien l'exercice 2020, le conseil municipal approuve la décision modificative suivante :

EXPLOITATION	DEPENSES	RECETTES
6541 : Créances admises en non valeur	3 500,00 €	0,00 €
61523 : Entretien et réparations	- 2 000,00 €	0,00 €
704 : travaux	0,00 €	1 500, 00 €
Total EXPLOITATION	1 500, 00 €	1 500, 00 €

UNANIMITE

La séance est levée à 17 heures.

Le Maire,
Yvon BONZI

